

---

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 27 DÉCEMBRE 2012

---

### PRÉSENTS

---

BINON Yves, Bourgmestre, Président;  
ATTOUT- BERNY Marie-Astrid, DOLIMONT Adrien, MINET Pierre, ROULIN-DURIEUX Laurence, Echevins;  
ROCHEZ Henri, CAWET Gilbert, DRUITTE Isabelle, DUMONT Achille, RIGNANESE Gian-Marco, ESCOYEZ  
Yves, MAJEWSKI Nicolas, SIMONART Geoffroy, DE LONGUEVILLE Catherine, COULON Grégory, LEGAY  
Thomas, MARIN Bénédicte, PHILIPPRON Thierry, BAUDUIN Jean-Claude, LECLERCQ Olivier, MARLAIR-  
PETERS Anne-Marie, Conseillers;  
PIRAUX Frédéric, Secrétaire communal.

### EXCUSÉS

---

TOUSSAINT-MALLET Yvonne, OGIERS-BOI Luigina.

---

### Objet : Séance publique

---

#### **1. Objet : FP/Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communal du 13 décembre 2012.

#### **2. Objet : BF/Taxes communales 2013. Approbation du règlement. Prise de connaissance.**

Le Conseil communal,

- En séance du 29 novembre 2012, le Collège du conseil provincial du Hainaut a approuvé les délibérations relatives aux taxes communales pour l'exercice 2013 établies par le conseil communal le 14/11/2012, à savoir :
  - la redevance sur la délivrance de documents administratifs
  - l'impôt sur la collecte et le traitement des déchets ménagers.

#### **3. Objet : MB/ Modification du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal des enfants.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article unique : de modifier comme suit le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal des Enfants avec effets au 01/01/2013 :

- la présidence des séances est assurée par Bénédicte MARIN, conseillère communale ;
- la vice-présidence est assurée par Anne-Marie PETERS-MARLAIR, conseillère communale ;
- le secrétariat est assuré par Magali BEERENS.

#### **4. Objet : MB/ Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'Agence locale pour l'Emploi de Ham-sur-Heure-Nalinnes.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article unique : de désigner sept délégués à l'assemblée générale de l'a.s.b.l. Agence locale pour l'Emploi de Ham-sur-Heure-Nalinnes :

---

- COULON Grégory
- DUBOIS Pascal
- HEEMERS Jean-Luc
- CAWET Gilbert
- LECLERCQ Olivier
- MINET Pierre
- SIMONART Geoffroy

**5. Objet : AVR/Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Ham-sur-Heure-Nalinnes. Principe de renouvellement de la composition de la Commission. Décision.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article 1 : D'adopter le principe du renouvellement de la composition de la CCATM.

Article 2 : De charger le Collège communal de procéder à un appel public aux candidats selon les formes prévues par le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Article 3 : De transmettre copie conforme de la présente délibération à la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes.

**6. Objet : SL/Mise en place d'une Ressourcerie**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : de signer la convention de coopération « Ressourcerie » pour l'année 2013.

**7. Objet : NP/Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces : confirmation d'adhésion et désignation des représentants effectif et suppléant à l'Assemblée générale.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1 : De confirmer l'adhésion de l'Administration communale de Ham-sur-Heure – Nalinnes au Conseil de l'Enseignement en tant qu'organe de représentation et de coordination des communes et des provinces organisant de l'enseignement.

Article 2 : De désigner Marie-Astrid ATTOUT-BERNY, Echevin de l'Enseignement, en tant que représentant effectif du pouvoir organisateur à l'assemblée générale du Conseil de l'Enseignement.

Article 3 : De désigner Nadine POLOME en tant que représentant suppléant du pouvoir organisateur à l'assemblée générale du Conseil de l'Enseignement.

**8. Objet : Questions orales et écrites au collège communal.**

**9. Objet : CP/ Ratification du marché public de fourniture d'un générateur électrique de secours en vue de prévenir le risque de pénurie d'électricité passé en urgence.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1 : De ratifier le marché de fourniture d'un générateur électrique permettant d'alimenter en électricité un bâtiment ou service de l'Administration communale en cas de pénurie d'électricité, passé en urgence sur la base de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation lors de la prochaine séance de Conseil communal.

Article 3 : De ne pas transmettre d'initiative le dossier à l'autorité de tutelle.

Article 4 : D'annexer copie de la présente délibération en tant que pièce justificative du susdit marché aux mandats de paiement par lesquels le Receveur communal sera chargé par le Collège communal de liquider la dépense.

**Par le Conseil :**  
**Le Secrétaire communal,**  
**(s) Frédéric PIRAUX**  
**Ham-sur-Heure-Nalinnes, le**  
**Le secrétaire communal,**

**Le Bourgmestre-Président,**  
**(s) Yves BINON**

**Le député-bourgmestre,**

**Frédéric PIRAUX**

**Yves BINON**

---